Organisée par le Comité des Fêtes d'Iteuil

COURSE À PIED ITEUIL



5 km

10 km

Dimanche
15 novembre
2026



Venez relever le défi !

Sport, convivialité et bonne humeur au rendez-vous !

DÉPART À 9H30

INSCRIPTION EN LIGNE : RUNCHRONO.FR

POUR PLUS D'INFORMATIONS : 5et10bornes.iteuil@gmail.com

Iteuil | Comité des Fêtes | Vallées du Clain — Un temps d'avance

RÈGLEMENT DES 5 & 10 BORNES D'ITEUIL 2026

DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2026

1 – ORGANISATION – PARTICIPATION

L'association du Comité des Fêtes d'Iteuil organise une course pédestre le dimanche 15 novembre 2026 sur la commune d'ITEUIL (86240). Deux épreuves sont proposées : une course de 5 km et une course de 10 km.

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, à partir de 16 ans, sous réserve de satisfaire aux conditions de participation et de fournir les justificatifs exigés par la réglementation de la Fédération Française d'Athlétisme en vigueur le jour de la course. Pour les participants mineurs, les documents exigés par la réglementation en vigueur devront être fournis (de 16 à 18 ans : autorisation parentale).

Le nombre de participants est limité à 300 coureurs au total, répartis sur les deux courses (5 km et 10 km).

2 – PARCOURS

La distance à parcourir est de 5 km ou 10 km. Le parcours est constitué d'une boucle de 5 km : la course de 5 km effectue une boucle ; la course de 10 km effectue deux boucles.

Les participants devront respecter le parcours balisé ainsi que les consignes données par les signaleurs et les organisateurs.

Trois points de ravitaillement en eau seront mis à disposition sur le parcours. Un ravitaillement à l'arrivée sera également proposé, avec diverses boissons et denrées alimentaires.

3 – DÉPART

Les deux épreuves partiront à 9h30 précises, le dimanche 15 novembre 2026, au stade de Foot d'Iteuil (rue du Stade, 86240 Iteuil).

Les concurrents devront se présenter suffisamment tôt sur la zone de départ afin de permettre les contrôles nécessaires et de prendre connaissance des éventuelles consignes de sécurité. Douches au stade.

4 – ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

Droits d'engagement : 8 € pour le 5 km ; 10 € pour le 10 km.

• Inscriptions en ligne sur le site runchrono.fr. • Inscriptions sur place de 8h à 9h pour les personnes qui ne peuvent utiliser Runchrono (licence sportive ou PPS obligatoire). Toute inscription incomplète ne sera pas acceptée.

Les justificatifs nécessaires devront être fournis conformément à la réglementation FFA en vigueur. Pour les participants majeurs non licenciés, un Pass Prévention Santé (PPS) valide à la date de la course devra être présenté lorsqu'il est requis. PPS : pps.athle.fr.

Retrait des dossards : Magasin Foulées, 30 avenue de la Loge, 86440 Migné-Auxances : vendredi 13 novembre 2026 de 14h à 19h et samedi 14 novembre 2026 de 10h à 12h, ou le 15 novembre 2026 sur place.

Chaque concurrent devra être en possession de son dossard au départ. Il devra être porté à l'avant, parfaitement visible, et ne devra pas être plié ou détérioré s'il comporte un système de chronométrage. Chaque concurrent devra se munir, si nécessaire, de ses propres épingles à nourrice ou d'un porte-dossard et d'une éco-tasse.

Le dossard est personnel et ne peut être transmis à un autre concurrent sans l'accord préalable de l'organisation. Le respect entre coureurs est une règle fondamentale : tout comportement déplacé, agressif, insultant ou portant atteinte à un participant, bénévole ou membre de l'organisation pourra entraîner une disqualification immédiate. Chaque athlète s'engage à adopter une attitude sportive, respectueuse et bienveillante.

5 – CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Le chronométrage sera effectué par puce électronique. Un classement sera établi pour chacune des deux distances.

Un lot souvenir sera offert à chaque participant inscrit. Les récompenses seront attribuées au 1er de chaque catégorie, hommes et femmes, sur chacune des deux courses, ainsi qu'aux 3 premiers du classement scratch, hommes et femmes, sur chacune des deux courses.

6 – ASSURANCES

L'organisation souscrit les assurances nécessaires à la manifestation conformément à la réglementation en vigueur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence dans les conditions prévues par celle-ci.

Il incombe aux concurrents non licenciés de vérifier qu'ils disposent d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. L'organisation ne pourra être tenue responsable des objets personnels perdus, volés ou détériorés.

7 – SÉCURITÉ

Des signaleurs et commissaires de course assureront la sécurité des participants. Les concurrents devront impérativement respecter les consignes données par les signaleurs, bénévoles et membres de l'organisation.

Une équipe de premiers secours sera prévue conformément au dispositif de sécurité de la manifestation. Tout concurrent présentant un problème physique ou nécessitant une assistance devra immédiatement en informer un signaleur ou un membre de l'organisation. Tout comportement mettant en danger les autres concurrents, les bénévoles ou le public pourra entraîner l'exclusion.

8 – ABANDON

Tout concurrent souhaitant abandonner devra, dans la mesure du possible, prévenir un membre de l'organisation ou un signaleur. Pour des raisons de sécurité, tout abandon devra impérativement être signalé.

9 – CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES – ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier, interrompre ou annuler l'une ou les deux épreuves si les conditions météorologiques, les conditions de sécurité, la circulation ou toute autre circonstance exceptionnelle l'exigent. La décision sera prise dans l'intérêt de la sécurité des coureurs, des bénévoles et du public.

En cas d'annulation ou de modification de la manifestation, l'organisation communiquera les modalités applicables aux participants.

10 – ENVIRONNEMENT

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces traversés. Il est strictement interdit de jeter des déchets sur le parcours en dehors des zones prévues à cet effet.

Les concurrents devront respecter les propriétés privées, les installations, les espaces naturels et les consignes des organisateurs.

11 – DROIT À L'IMAGE

Du fait de son inscription et de sa participation à la manifestation, chaque concurrent autorise tacitement l'organisation à utiliser les photographies et images prises dans le cadre des 5 & 10 Bornes d'Iteuil 2026, pour les besoins de la communication et de la promotion de l'épreuve, dans le respect de la réglementation applicable.

Toute personne ne souhaitant pas apparaître sur les supports de communication de l'organisation devra le signaler à celle-ci.

12 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription aux 5 & 10 Bornes d'Iteuil 2026 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement afin de tenir compte des évolutions réglementaires, administratives ou des impératifs de sécurité.

Fait à Iteuil, pour l'édition du dimanche 15 novembre 2026.

L'organisation des 5 & 10 Bornes d'Iteuil